



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

L'ingénieur territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Mail : p.jadault@inao.gouv.fr

Vos Réf : AR 1A 184 683 0447 9

Affaire suivie par : Monique LAOT

Mail : monique.laot@var.gouv.fr

Nos Réf :

Objet : Projet de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée sur la commune de Cuers

La Directrice de l'INAO

à

**Monsieur Le Directeur départemental adjoint
Préfecture du Var
DDTM du Var
Service planifications et prospective
Boulevard du 112^{ème} régiment d'infanterie
CS 31209
83070 TOULON Cedex**

La Valette-du-Var, le 29 avril 2022

Monsieur Le Directeur,

Par courrier en date du 1er avril 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de délimitation et de classement d'une Zone Agricole Protégée sur la commune de Cuers.

La commune de Cuers est incluse dans les aires géographiques des AOP « Côtes de Provence » complétée ou non du nom géographique « Pierrefeu », « Figue de Solliès » et « Huile d'olive de Provence ». Elle est également incluse dans les aires géographiques des IGP : « Agneau de Sisteron », « Var », « Maures », « Méditerranée », « Miel de Provence » et « Thym de Provence ».

Ce projet de ZAP présente une superficie de 1741 ha, il concerne une entité viticole emblématique de la dépression permienne soumise à une pression foncière de plus en plus forte aux portes de la Métropole Toulonnaise.

Après étude du projet de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée sur la commune de Cuers, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas d'objection à formuler, dans la mesure où celui-ci conforte l'activité des AOC et des IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Marie GUITTARD
et par délégation Patrice JADAULT